

Lettre aux Directeurs de Programme actuels et anciens, au public, aux amis du Collège International de Philosophie.

Le Ministère de l'Éducation Nationale entend supprimer, dès septembre 2009, les « mises à disposition » qui permettent à des enseignants en poste dans l'Enseignement Secondaire (quinze actuellement) de se consacrer, à mi-temps, à la direction d'un programme de recherche au Collège international de philosophie (CIPh). Cette mesure croise deux logiques. Celle de la Loi dite de « modernisation » de la fonction publique, qui supprime la « mise à disposition » de fonctionnaires au bénéfice d'associations, y substituant éventuellement leur « détachement » (qui doit être financé par les associations elles-mêmes). Et celle d'une « redéfinition du périmètre d'activité » du Ministère de l'Éducation qui, séparé de celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, entend abandonner toute activité qui ne serait pas liée à des objectifs étroitement scolaires et pédagogiques.

La suppression des mises à disposition participe donc d'un désengagement général de l'État et d'un démantèlement de l'éducation qui priveront des moyens de leur action toutes sortes d'associations remplissant pourtant une mission sociale nécessaire (aide aux élèves en difficulté, associations sportives, etc.). Le CIPh n'est pas seul concerné : un pan entier de la société civile se trouve mis en danger. Et cette décision s'inscrit dans la destruction continue des systèmes d'éducation et de recherche publics menée par les gouvernements européens (dans la période récente, tout particulièrement en Italie et en Espagne). Mais, concernant le Collège, cette mesure revêt une dimension spécifique : elle met radicalement en cause son identité et, à terme, son existence. Elle menace aussi d'appauvrir la recherche en philosophie.

Le CIPh est en effet né d'une idée profondément émancipatrice de la philosophie : la recherche philosophique doit s'ouvrir à tous les publics, sans condition de diplôme ni de cursus, et associer des chercheurs français et étrangers ; elle doit se situer à l'intersection des disciplines, parce que les sciences humaines, les sciences exactes, la littérature ont besoin de la philosophie qui a besoin d'elles ; elle ne doit pas être réservée aux chercheurs institutionnels, mais faite par tous ceux qui ont un programme de recherche intéressant le public. Depuis l'origine du Collège, l'articulation entre enseignement secondaire et recherche est constitutive de son identité. Rappelons que celui-ci est né dans le cadre du GREPH (groupe de recherche sur l'enseignement de la philosophie) et de la volonté de ses fondateurs d'étendre l'enseignement de la philosophie au-delà de la classe Terminale. Le principe de cet élargissement est alors le suivant : il importe à la recherche d'être liée à l'enseignement qui la divulgue ; il importe que l'esprit de recherche soit vivant chez ceux qui, à tous les niveaux, ont la charge d'enseigner. Cette conception de la portée de la philosophie, dans la culture et dans la cité, est un héritage des Lumières.

L'activité du CIPh est aujourd'hui menacée par cette rationalité comptable dont la séparation entre Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est le symbole. Son application mécanique verrouillerait une division administrative des fonctions exactement opposée à l'idée de la philosophie dont le CIPh est porteur : les enseignants du secondaire n'auraient pas à faire de recherche ; la recherche philosophique serait confinée par la division administrative des espaces académiques, concentrée sur les objets officiellement légitimes (alors qu'on nous vante la transversalité et l'interdisciplinarité!). La reconnaissance internationale dont jouit le Collège ne tient-elle pas, précisément, à ce que les recherches qui y sont conduites débordent souvent les frontières entre domaines du savoir ? Ne tient-elle pas à son amplification et sa densification de l'inventivité de la philosophie en France dans la deuxième moitié du siècle dernier ? Le CIPh occupe ainsi une place fondamentale dans le champ philosophique français et international, et son originalité représente une richesse qui doit être préservée.

La suppression, sans mesure de remplacement, des « mises à dispositions » dont bénéficiait jusqu'ici le CIPh ne concerne pas les seuls directeurs de programme actuels enseignant dans le Secondaire. C'est l'identité et l'existence même du Collège que cette décision compromet. Elle risque de le réduire rapidement à n'être qu'une association culturelle discrète, inoffensive et décorative, n'ayant qu'un lointain rapport avec l'idée de la philosophie et de la recherche en philosophie qui a présidé à sa

fondation. Parce que nous sommes convaincus qu'il en va de l'avenir du Collège, nous appelons tous ceux qui le veulent et le peuvent à agir, par toutes les voies possibles, pour que ces mesures soient rapportées. (Messages de soutien et propositions d'actions peuvent être envoyés à ciphenlutte@org)

C'est dans cet esprit que nous invitons les Directeurs de Programme, actuels ou anciens, le public du CIPh, ses amis, à une **journée de soutien et de réflexion, le Samedi 17 janvier 2009**. Au cours de cette journée, partant de l'expérience commune du Collège, prises de parole et tables rondes porteront sur ses différentes missions et la confirmation, la reconduction, et le renouvellement de son projet dans les conditions d'aujourd'hui.

www.ciphenlutte.org